

CONSEIL MUNICIPAL ET ACTES DES COLLECTIVITÉS : ADOPTER LES BONS RÉFLEXES AVANT, PENDANT ET APRÈS LES RÉUNIONS DE CONSEIL POUR SÉCURISER LES ACTES ADOPTÉS

MERCREDI 11 JUIN 2025



9h à 17h



La Fouillouse



15 participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION

-  **RÈGLES À APPLIQUER ET BONS RÉFLEXES À ADOPTER POUR SÉCURISER LES ACTES ADMINISTRATIFS**
-  **ÊTRE ATTENTIF À LA BONNE APPLICATION DES PROCÉDURES ET DES RÈGLES À OBSERVER AVANT, PENDANT ET APRÈS LA RÉUNION**
-  **RAPPELER LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE AFIN DE SÉCURISER LES ACTES DES COLLECTIVITÉS ET D'ÉVITER DES MISES EN CAUSE DES ÉLUS À TITRE PERSONNEL**

INTERVENANTE

Lauriane MOUNIER-FARAUT
Docteur en droit public, juriste,
formatrice, directrice de l'AMF74

AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 1- **ACTES DES COLLECTIVITÉS ET SÉCURITÉ JURIDIQUE : DE QUOI EST-IL QUESTION ?**
 - Délibérations, arrêtés, décisions et le nécessaire respect de la répartition des compétences au sein de la commune
 - Le procès-verbal de séance et la liste des délibérations : quelles sont les nouveautés ?
 - Actes réglementaires et actes individuels : comment les distinguer ?
- 2- **POINTS DE VIGILANCE POUR FACILITER LE BON DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ET PERMETTRE LA VALIDITÉ DES DÉCISIONS ADOPTÉES**
 - Points de vigilance avant le conseil : convocation et ordre du jour, rôle des commissions municipales
 - Séance publique ou huis-clos : rappel du cadre juridique
 - Visioconférence, enregistrement et retransmission en direct des séances du conseil
 - Modalités d'adoption des délibérations : quorum, règles de majorité et prise en compte des procurations
 - Focus sur les droits des conseillers (notamment de l'opposition) : questions orales, amendement...
 - Bons réflexes à adopter en cas de conflits d'intérêts (différentes situations à risque, régime dérogatoire pour les communes de moins de 3500 hab, précautions à prendre : référent déontologique, abstention, départ...)
- 3- **FORMALITÉS À RESPECTER À L'ISSUE DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - Exigences en matière de rédaction, d'adoption et de publication du PV de conseil. Prise en compte des remarques des élus
 - Délibérations, arrêtés et liste des délibérations : affichage à la porte de la mairie et publication en ligne
 - Transmission des actes au contrôle de la légalité
 - Signature des délibérations et tenue des registres communaux
- 4- **QUE FAIRE EN CAS DE RECOURS ?**
 - Les différents types de recours possibles
 - Les assurances à souscrire

INSCRIPTION

» S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

ou

» Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



18 Quai de l'Astrée
42600 MONTBRISON



04 77 96 39 08



amf42@amf42.fr



www.amf42.fr



AMF42